

Date de transmission de l'acte: 20/10/2025

Date de reception de l'AR: 20/10/2025

065-216501833-DE_033_2025-DE

A G E D I

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Hautes-Pyrénées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GALAN

Séance du 30 septembre 2025

N°33/2025

Objet : Fonds d'aide aux communes 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, LAPEYRE Laurent, SOYER William, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie.

Absents excusés : BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude, BOUSSIER Claire.

Procurations de vote : BOUSSIER Jean-Yves à LABAT Martine
BASTIN Dona à LORIN-BIRD Geoffrey
BOUSSIER Claire à SOYER William
BRILLOUET Jean à HOLUBOWICZ Serge
MORLAIS Jean-Claude à CAZENAVE Jean-Marie

A été nommé secrétaire : SOYER William

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L.5214-16-V du CGCT,

Vu la réalisation par la commune de l'opération suivante : travaux sur voirie communale

Vu le montant de travaux correspondant s'élevant à 33 621,45 € HT

Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours de 4 762 € auprès de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan pour l'exercice 2025, pour le financement de l'opération précitée, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de modernisation de la voirie communale	33 621,45 €	FAR 2025 (45 %)	15 129,65 €
		Fonds de concours CCPL	4 762,00 €
		Autofinancement commune	13729,80 €
Total	33 621,45 €	Total	33 621,45 €

Vu la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De solliciter un fonds de concours d'un montant de 4 762 € à la CCPL pour l'opération suivante : travaux sur voirie communale
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter la demande de versement de fonds de concours à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, suivant les conditions fixées à l'article L 5214-16 V du CGCT,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 17/10/2025
et publication le 01/10/2025



William SOYER, Secrétaire de séance

